



1 Place de la Mairie  
25370 Les Hôpitaux-Neufs

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DES HOPITAUX -NEUFS  
DEPARTEMENT du DOUBS

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 025-212503072-20240122-2024\_06-DE



Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation
16/01/2024

Date d'affichage
23/01/2024

**Objet de la Délibération :**  
Demande portage foncier à  
l'Etablissement Public Foncier  
Doubs BFC

L'an deux mil vingt quatre

le 22 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOYER Philippe, Maire

**Présents :** MM. BOYER Philippe, BOIREAU Xavier, ROBBE Pierre-André, Mme BELIME Sandrine, MM. GUYON Laurent, POURCELOT Guillaume, ROUX Stéphane, LEUBA Guillaume, Mmes POIVREL Claudie, VUEZ Audrey

**Excusés :** Mme DELVAL Cécile (procuration donnée à M. ROBBE Pierre-André), M. GUILLEMIN Jean-Marie (procuration donnée à Mme BELIME Sandrine)

**Absents :** Mmes LEDUC Evelyne, TAMOUD Laïla, M. DANIEL Guy

*Madame VUEZ Audrey quitte la salle.*

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune la création d'un pôle tiers-lieu ou pôle médical (parcelle section AC n° 0217 lots n° 18 et 24 d'une surface de 1 304,00 m<sup>2</sup>).

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les contions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Les Hôpitaux-Neufs.



1 Place de la Mairie  
25370 Les Hôpitaux-Neufs

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DES HOPITAUX -NEUFS  
DEPARTEMENT du DOUBS

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 025-212503072-20240122-2024\_06-DE



L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,
- d'autoriser Monsieur le Maire des Hôpitaux-Neufs, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

Cette décision est adoptée à **l'unanimité**.

*Madame VUEZ Audrey rejoint la salle.*

**Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire,**

**Philippe BOYER**

